

Séance ordinaire du 1er février 2021

Province de Québec
MRC de D'Au-tray
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 1er février 2021 à 19 h 55 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy par visioconférence.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Robert Sylvestre, maire
Madame Guylaine Majeau-Brûlé, conseillère au siège # 1
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

1. Ouverture

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 55 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance. La séance ordinaire se déroule à huis clos étant donné l'état d'urgence déclaré face à la pandémie.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-02-019

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

1: OUVERTURE DE LA SÉANCE

2: LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3: ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4: ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt – Liste des correspondances

4.2 Vente d'immeuble pour non-paiement des taxes

4.3 Avis de motion et dépôt – Règlement n°668-21 décrétant la réalisation de travaux d'entretien des cours d'eau La Traverse (branche 9) et Tranchemontagne et décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur les biens fonds des contribuables y intéressés

4.4 Adoption – Règlement n°667-21 amendant le règlement n°648-19 établissant le tarif de certains services municipaux

5: FINANCES

5.1 Adoption des comptes

6: SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Entente intermunicipale relative à la délégation du processus d'obtention des cadets policiers auprès de la Sureté du Québec

7: TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de janvier 2021;

7.2 Permis de voirie 2021 – Ministère des Transports du Québec

8: HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

8.1 Demande de prolongation – PPASEP

8.2 Déclaration d'intention pour la protection des martinets ramoneurs

8.3 Mandat – Réhabilitation environnementale des lots n°5 120 685 et 5 120 686

9: SANTÉ & BIEN-ÊTRE

9.1 Barrage routier – Croix-Rouge canadienne

9.2 CREVALE - Persévérance scolaire 2021

10: AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de janvier 2021

10.2 Adoption – Deuxième projet de règlement n°659-20 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin d'encadrer l'usage complémentaire fermette

- 10.3 Adoption –Règlement n°664-20 amendant le règlement de zonage numéro 288-90 afin d'autoriser les ateliers d'artiste(s) ou d'artisan(s) dans un bâtiment résidentiel ou son bâtiment accessoire

11 : LOISIRS & CULTURE

- 11.1 Dépôt – Rapport des activités du service des loisirs, des évènements et de la vie communautaire du mois de janvier 2021
11.2 Politique de remboursement – Service des loisirs

12 : DIVERS

- 12.1 Mandat – Dossier des chemins de desserte de l'Autoroute 40

13 : PERIODE DE QUESTIONS

14 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-02-020

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt – Liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois de janvier 2021.

4.2 Vente d'immeuble pour non-paiement des taxes

2021-02-021

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé et résolu :

QUE ce conseil, conformément à l'article 1022 du Code municipal, prend connaissance de la liste des taxes à recevoir;

QUE ce conseil prend connaissance de l'état des immeubles endettés envers la Municipalité et ordonne de réclamer aux contribuables ayant des soldes impayés. Ces montants devant être payés au plus tard le 17 mars 2021. Après ce délai, la procédure de vente pour taxes par la MRC de D'Autray sera entreprise pour le montant total dû majoré des frais administratifs;

QU' une lettre soit transmise aux contribuables apparaissant à l'état des immeubles endettés envers la Municipalité afin de les informer, avant la vente, de la présente décision du conseil.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4.3 Avis de motion et dépôt – Règlement n°668-21 décrétant la réalisation de travaux d'entretien des cours d'eau La Traverse (branche 9) et Tranchemontagne et décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur les biens fonds des contribuables y intéressés

2021-02-022

Avis de motion est donné par madame la conseillère Anna Adam à l'effet que le conseil adoptera le règlement n°668-21 décrétant la réalisation de travaux d'entretien des cours d'eau La Traverse (branche 9) et Tranchemontagne et décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur les biens fonds des contribuables y intéressés.

Une copie du projet de règlement est déposée au conseil qui en a pris connaissance.

4.4 Adoption – Règlement n°667-21 amendant le règlement n°648-19 établissant le tarif de certains services municipaux

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement numéro 648-19;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 12 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE,

2021-02-023

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le Règlement n°667-21 amendant le règlement n°648-19 établissant le tarif de certains services municipaux soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

5. FINANCES

5.1 Adoption des comptes

2021-02-024

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des chèques émis totalisant un montant de 315 105,85 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de janvier 2021 représentant la somme de 23 513,58 \$.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Entente intermunicipale relative à la délégation du processus d'obtention des cadets policiers auprès de la Sureté du Québec

CONSIDÉRANT QUE la MRC de D'autray propose de faciliter le processus d'entente avec la Sureté du Québec concernant le service de patrouille de leurs cadets durant la saison estivale pour les municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE,

2021-02-025

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé par madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE ce conseil mandate monsieur Robert Sylvestre, maire, et madame Julie Maurice, directrice générale, pour signer l'entente intermunicipale relative à la délégation du processus d'obtention des cadets policiers auprès de la Sureté du Québec.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

7. TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour mois de janvier 2021

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de janvier 2021.

7.2 Permis de voirie 2021 – Ministère des Transports du Québec

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE,

2021-02-026

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé par monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE la municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2021 et qu'elle autorise à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000,00 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie;

QUE la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8. HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

8.1 Demande de prolongation – PPASEP

CONSIDÉRANT QUE la population du Québec est confrontée depuis plus de 10 mois à une pandémie du coronavirus (COVID-19);

CONSIDÉRANT QUE les normes sanitaires du gouvernement pour contrer la propagation du virus affectent toujours au ralenti la productivité de l'ensemble de l'économie;

CONSIDÉRANT QU' un regroupement des principales firmes mandatées par les Municipalités pour répondre aux exigences du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* a demandé le report du délai fixé au 1^{er} avril 2021;

EN CONSÉQUENCE,

2021-02-027

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé par monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE ce conseil demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'amender le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* afin de reporter le délai fixé au 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021;

QUE le *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable* (PPASEP) reporte également le délai pour la remise du rapport présentant les résultats de l'analyse de la vulnérabilité des sources et sites de prélèvement d'eau potable au 31 décembre 2021.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8.2 Déclaration d'intention pour la protection des martinets ramoneurs

CONSIDÉRANT QUE la cheminée du centre communautaire est reconnue depuis 2016 comme un site de nidification et/ou un dortoir pour le Martinet ramoneur, une espèce classée menacée selon la *Loi sur les espèces en péril* au Canada et susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme QuébecOiseaux propose aux propriétaires de site abritant des oiseaux au statut précaire de signer une déclaration d'intention pour aider à la conservation de ces espèces;

2021-02-028

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé par madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé et résolu :

QUE ce conseil mandate monsieur Robert Sylvestre, maire, à signer la déclaration d'intention pour la conservation du martinet ramoneur proposée par QuébecOiseaux.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8.3 Mandat – Réhabilitation environnementale des lots n°5 120 685 et 5 120 686

ATTENDU QUE la municipalité désire nettoyer le terrain de l'ancienne école de l'agriculture soit les lots n° 5 120 685 et 5 120 686;

ATTENDU QUE les phases 1 et 2 de l'étude environnementale du site ont présenté des contaminations dans certains secteurs du terrain;

ATTENDU QU' la firme GBI Service d'ingénierie a offert ses services pour la phase de réhabilitation comprenant, entre autres, la préparation du devis d'appel d'offres, la surveillance de chantier et la prise en charge des déclarations auprès du gouvernement;

2021-02-029

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE ce conseil octroi le contrat pour la Réhabilitation environnementale des lots n°5 120 685 et 5 120 686 à la firme GBI Service d'ingénierie au montant forfaitaire de 40 400,00 \$ tel que décrit à l'offre de service OS-GC-20598.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

2021-02-030

9.1 Barrage routier – Croix-Rouge canadienne

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé et résolu :

QUE ce conseil autorise la Croix-Rouge canadienne Section D'Autray à mettre sur pied un pont payant au coin du rang York et de la montée des Laurentides le vendredi 16 juillet 2021 de 10 h à 16 h 30 ou, en cas de pluie, le 17 juillet 2021, conditionnellement à ce qu'il y ait sur place des personnes responsables afin que tout se déroule de façon sécuritaire et que l'organisme fasse parvenir à la municipalité une preuve d'assurance responsabilité pour cet événement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

9.2 CREVALE - Persévérance scolaire 2021

CONSIDÉRANT QUE le contexte pandémique et la rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité exercent une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), de ceux présentant un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ainsi que de ceux entrant au secondaire avec un retard augmente année après année;

CONSIDÉRANT QU' environ 63 100 adultes de 16 à 65 ans auraient de sérieuses difficultés à lire et à comprendre un texte écrit, ce qui représente 19 % de cette tranche de population;

CONSIDÉRANT QUE près de 41 % des étudiants du réseau collégial public québécois échoueraient à au moins un cours à la première session. Or, cet échec serait en lien direct avec des difficultés de lecture;

CONSIDÉRANT QU' un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous. L'école a besoin de notre appui, et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire (JPS) sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE,

2021-02-031

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé et résolu :

QUE ce conseil reconnaît la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de la municipalité;

QUE ce conseil s'engage à participer aux #JPS2021.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de janvier 2021

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis durant le mois de janvier 2021.

10.2 Adoption – Deuxième projet de règlement n°659-20 amendant le règlement n°288-90 afin d'encadrer l'usage complémentaire fermette

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement numéro 288-90;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 7 décembre 2020;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de sa séance du 24 novembre 2020;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-033 prévoit que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité soit suspendue ou remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par un avis public;

ATTENDU QU' une procédure de consultation publique a été dûment donnée le 13 janvier 2021 et aucune demande de modification concernant le projet n'a été demandée par les citoyens de la municipalité à ce jour du 29 janvier 2021;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

2021-02-032

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu;

QUE le deuxième projet de règlement 659-20 ayant comme titre « Règlement numéro 659-20 amendant le règlement de zonage numéro 288-90 afin d'encadrer l'usage complémentaire fermette. » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

10.3 Adoption – Règlement n°664-20 amendant le règlement de zonage numéro 288-90 afin d'autoriser les ateliers d'artiste(s) ou d'artisan(s) dans un bâtiment résidentiel ou son bâtiment accessoire

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement numéro 288-90;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 3 novembre 2020;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de sa séance du 26 octobre 2020;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-033 prévoit que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité soit suspendue ou remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par un avis public;

ATTENDU QU' une procédure de consultation publique a été dûment donnée le 16 décembre 2020 et aucune demande de modification concernant le projet n'a été demandée par les citoyens de la municipalité à ce jour du 12 janvier 2021;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été adopté le 12 janvier 2021;

ATTENDU QU' une procédure d'approbation référendaire n'a pas été demandée;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2021-02-033

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu;

QUE le règlement n°664-20 ayant comme titre « Règlement numéro n°664-20 amendant le règlement de zonage numéro 288-90 afin d'autoriser les ateliers d'artiste(s) ou d'artisan(s) dans un bâtiment résidentiel ou son bâtiment accessoire » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

11. LOISIRS & CULTURE

11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de janvier 2021

La directrice générale a remis, pour information, le rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de janvier 2021.

11.3 Adoption – Politique de remboursement – Service des loisirs des événements et de la vie communautaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire encadrer et normaliser les procédures de remboursement pour les activités et services offerts par le service des loisirs, des événements et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

2021-02-034

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil adopte la Politique de remboursement du service des loisirs, des évènements et de la vie communautaire telle que présentée.

Une copie de la politique est remise aux membres du conseil pour information.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

12. DIVERS

Madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé, étant potentiellement en conflit d'intérêt, se retire du vote au point 12.1 de l'ordre du jour.

12.1 Mandat – Chemins de desserte de l'autoroute 40

ATTENDU QU' il demeure les mêmes incertitudes concernant la propriété et la responsabilité en regard des chemins de dessertes de l'autoroute 40 et ce, malgré les réponses du ministère des Transports du Québec à nos demandes de clarification du statut de ces chemins ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-02-035

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil mandate le procureur de la municipalité, maître Denis Beaupré de la firme Bélanger Sauvé, de produire une demande introductive d'instance à la cour supérieure du Québec afin qu'il soit statué de la propriété et la responsabilité d'entretien des ponceaux des chemins de dessertes de l'autoroute 40 nord et sud;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement des honoraires demandés.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 8 h 22

Fin : 8 h 22

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-02-036

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 8 h 22

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS